

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2021

Saint-Hyacinthe, le 16 avril 2021 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à toute la population de ses municipalités membres que la prochaine collecte de gros rebuts approche à grands pas. Les collectes de gros rebuts ont lieu **entre 7 h et 19 h**, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même dans les immeubles multilogements) et les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés. Seuls les « **gros objets** » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres qui sont valorisées à 81 %, il est important de rappeler que les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Selon chaque territoire, les dates de collecte des gros rebuts sont les suivantes :

Lundi 3 mai : Acton Vale

Mardi 4 mai : Béthanie, Saint-Théodore-d'Acton, Canton de Roxton, Sainte-Christine, Roxton Falls, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Nazaire-d'Acton et Upton

Mercredi 5 mai : La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Simon

Jeudi 6 mai : Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton

Vendredi 7 mai : Saint-Damase, Saint-Pie, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine

Ville de Saint-Hyacinthe : *(pour connaître le secteur, se référer au calendrier de collecte à trois voies)*

Lundi 10 mai Secteur 1

Mardi 12 mai Secteur 2

Mercredi 13 mai Secteur 3

Jeudi 14 mai Secteur 4

Vendredi 15 mai Secteur 5

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés respectivement à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer des rebuts encombrants d'origine résidentielle, de la mi-avril à la fin novembre.

UN CONSEIL : *Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourrait en faire bénéficier d'autres personnes.*

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
www.riam.quebec